

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 22 juin 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
Claudette COULAUD À Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD À Delphine GABOUTY
Julien MORIN À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie MIGNOT

N°2023/D/040 - Objet : **Convention de partenariat pour la création d'un centre de santé polyvalent**

Monsieur Laurent Lafaye informe les membres du Conseil municipal que la Collectivité, face au constat que le renouvellement de médecins sur Feytiat est une problématique à très court terme, a décidé de passer un partenariat avec la Mutualité Française Limousine (MFL) pour contribuer au développement de structures d'exercice coordonné tels que les centres de santé.

En effet, la Mutualité Française Limousine souhaite créer à Feytiat un centre de santé polyvalent réunissant dentistes et médecins généralistes salariés.

Pour cela, elle s'est rapprochée de la Commune pour voir avec elle s'il était possible de porter conjointement ce projet, en vertu des articles L.1111-2, L.1111-4 et L.2251-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en participant par une aide économique.

Cette aide économique est essentielle car la MFL veut assurer une attractivité du poste médical à travers la création du centre de santé polyvalent en proposant notamment un salaire au médecin généraliste supérieur à celui actuellement en vigueur à la Mutualité. Mais cela a pour conséquence d'entraîner un déficit important pour le centre de santé eu égard à son modèle économique.

C'est pourquoi Monsieur Laurent Lafaye propose aux membres du Conseil municipal de soutenir la MFL, Porteur du projet de ce centre de santé polyvalent, en signant avec la La Mutualité une convention de subventionnement pluriannuelle dont le projet est annexé à la présente Délibération.

Cet engagement consiste à verser une subvention d'équilibre annuellement, plafonnée à 50 000 euros, durant la durée de la convention et selon les modalités décrites dans cette même convention dont le projet est annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Réaliser un partenariat avec la Mutualité Française du Limousin pour la création d'un centre de santé polyvalent sur la Commune,
- Inscrire au budget la contribution financière de 50 000 euros (plafond) annuellement à compter du démarrage de l'activité et pendant toute la durée de la convention,
- Signer toutes les pièces afférentes au présent dossier dont la Convention annexée à la présente Délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 28 juin

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.